

FICHE TECHNIQUE

Code article : CA22EE10

ESSENTIEL'10 PURIFIANT 100ML DESODORISANT HUILES ESSENTIELLES

Désodorisant pour purifier l'air



AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

- Pour sanitaires, toilettes, salle de bains, parties communes dans écoles, restaurants, hôtels, hôpitaux,...
- Idéal pour purifier l'air
- Aux 10 huiles essentielles
- Sans retombées humides

CARACTÉRISTIQUES

- **Aspect :** Brume
- **Parfum :** /
- **S'utilise avec :** /

CONDITIONNEMENT : 12 flacons pompes par carton, 3444 par palette.

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>



UTILISATION :

Ce subtil complexe a été formulé avec 10 huiles essentielles originales, rigoureusement sélectionnées pour leurs propriétés purifiantes et le bien-être qu'elles procurent.

Cette brume d'ambiance permet de purifier l'air, de chasser les mauvaises odeurs et de tonifier l'atmosphère.

MODE D'EMPLOI :

Bien agiter avant l'emploi.

Une à deux pulvérisations suffisent (1 seconde au maximum) pour désodoriser un local de 20 m².

Pulvériser aux quatre coins de la pièce pour créer un espace de bien-être.

Pour le traitement d'une pièce à purifier (chambre de malade, séjours mal ventilés, cuisine, WC, salle d'attente, etc.), appliquer 6 à 8 pulvérisations, aux quatre coins de la pièce.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Se laver les mains après chaque utilisation.

STOCKAGE :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors

LEGISLATION :

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande.

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12)

Mis à jour le 08 novembre 2021

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>